



MAÎTRISE DES GARANTIES BANCAIRES INTERNATIONALES

DU 02 AU 04 AVRIL & DU 21 AU 23 MAI /
DU 10 AU 12 SEPTEMBRE & DU 19 AU 21 NOVEMBRE

3 JOURS FORMAT HYBRIDE

PUBLIC

Entreprises et banques : collaborateurs ayant des fonctions administratives, financières et commerciales internationales, chargés de relation clientèle, analystes risques, sécurité financière, audit...

PRÉREQUIS

Connaissance des garanties bancaires

PROGRAMME

Jour 1

- Qu'est-ce qu'une garantie ? Les parties prenantes à l'opération
- L'environnement juridique et la nature des engagements
- Le droit applicable et les actions de normalisation des organismes internationaux
- Les différentes garanties de marché
- Émission directe ou indirecte ? Les schémas d'émission
- Validité des actes directs et indirects
- La contre-garantie – Exemples de CG – cas pratiques
- Mentions obligatoires dans un texte de garantie
- Clauses spécifiques – Modèle de garantie de restitution d'acompte
- Exemples de clauses : détecter / limiter les risques
- Clauses Extend or pay – Evergreen – Transférabilité
- Les bénéficiaires multiples – les garanties en consortium
- Les relations entre le client et sa banque : lettre d'instructions, commissions, se prémunir des risques
- Mise en jeu de la garantie : obligations de la banque – les limites à l'obligation de payer – les recours
- Exemples de textes pour échanges de commentaires
- Séance questions/réponses

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer les différents types de garanties et bien maîtriser les différents schémas utilisés dans le domaine du commerce international
- Mettre en adéquation la rédaction des actes de garanties soumises aux URDG 758 et les Pratiques Internationales Standard
- Connaître les règles ICC pour les garanties sur demande (RUGD758)
- Connaître les différentes spécificités pays
- Appréhender tous les aspects juridiques

DURÉE

21h

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Supports de formation

Publication (RUGD758EF, PISGD814EF, ISP98)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Jeux de questions/réponses

FORMATEURS

LAURENCE SCOPPA

HADOUM KEKLY

LAURENCE KOOY

JEAN-MICHEL PISSIS

TARIFS

Membre d'ICC France ou de CredimpeX

France

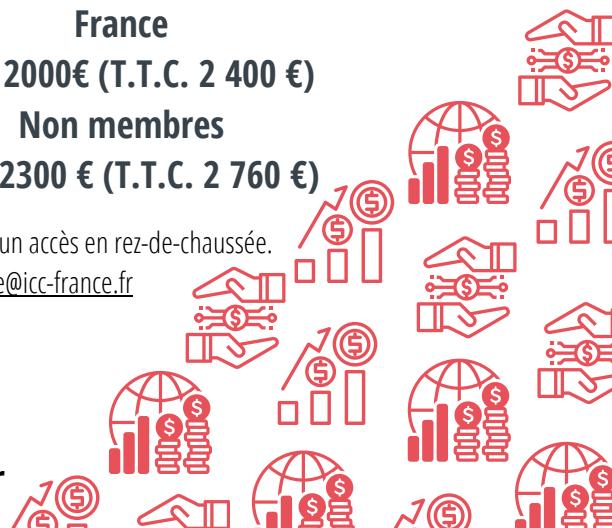
H.T. 2000€ (T.T.C. 2 400 €)

Non membres

H.T. 2300 € (T.T.C. 2 760 €)

ICC France Conseil dispose d'une salle de réunion adaptée aux personnes à mobilité réduite avec un accès en rez-de-chaussée.

Vous êtes en situation d'handicap, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : jcc-france@icc-france.fr





MAÎTRISE DES GARANTIES BANCAIRES INTERNATIONALES

Jour 2 - Matin

- Les Règles ICC relatives aux garanties sur demande (RUGD 758) avec une présentation complète des 35 articles
- Aspects théoriques et spécifiques de quelques pays (Suisse, Royaume-Uni, Grèce, Turquie, Algérie, Afrique de l'Ohada, Arabie Saoudite, Australie, Mexique, Pérou, Inde, Indonésie, Malaisie et Chine)

Jour 2 – Après-midi

- Les différents types de garanties : distinction entre garantie sur demande, cautionnement, lettre d'intention et lettre de crédit standby
- Droit applicable / juridiction compétente
- Engagements accessoires au contrat
- Garanties à première demande / garanties documentaires / SBLIC RUU 600 / SBLIC RPIS98
- Contentieux des garanties
- Proroger ou payer – Devoirs de la Banque Emettrice et de la Banque intermédiaire / Désignée
- Appel abusif ou frauduleux
- Modes de résolution des différends

Jour 3

- Les Pratiques Internationales Standard relatives aux Garanties sur Demande : buts, portée, limites
- Analyse des principaux apports des ISDGP :
 1. Emission, vie et fin d'une garantie
 2. Bonnes pratiques rédactionnelles
 3. Impacts sur les mises en jeu
- Nouvelles questions soulevées par les ISDGP
- Questions / réponses sur les ISDGP
- Analyse et discussion de cas pratiques

ICC France Conseil dispose d'une salle de réunion adaptée aux personnes à mobilité réduite avec un accès en rez-de-chaussée. Vous êtes en situation d'handicap, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : icc-france@icc-france.fr

